Gérer efficacement un dossier prud'homal

-Réference: **PAP-9** -Durée: **1 Jours (7 Heures)**

Les objectifs de la formation

A qui s'adesse cette formation ?

POUR QUI :

- Directeurs des Ressources Humaines, responsables Ressources Humaines, dirigeants de PME, assistants(es) RH ou de direction et plus généralement toute personne ayant en charge la gestion du personnel.

Programme

- **Le conseil des Prud'hommes**
  - Les différentes compositions : bureau de conciliation, bureau de jugement, référés.
  - La répartition des affaires par section.
  - Les domaines de compétences du conseil des Prud'hommes : compétences d'attribution et territoriale.
  - Exemple Illustrations à partir de cas réels.
- **La procédure devant le Conseil des Prud'hommes**
  - La saisine du conseil des Prud'hommes par le salarié ou l'employeur.
  - Les incidents de procédure : incompétence, irrecevabilité, renvoi, caducité, radiation.
  - La phase de conciliation : déroulement et analyse des différentes possibilités laissées aux parties.
  - Le barème légal.
  - La communication de pièces : qui communique quoi et quand ? Les incidences de l'irrespect du délai de communication.
  - La phase devant le bureau de jugement : le principe du contradictoire et de l'oralité.
  - La désignation d'un conseiller rapporteur : rôle et déroulement de l'instruction.
  - L'expertise devant le conseil des Prud'hommes.
  - L'audience de départage : dans quels cas ? Selon quelles procédures ? Echanges Echanges avec les stagiaires à partir de leurs expériences ou des situations qu'ils sont amenés à gérer.

Programme

- **La préparation du dossier prud'homal**
  - La collecte des pièces.
  - Les modes de preuves : validité du témoignage écrit, les relevés GPS, la vidéosurveillance, le constat d'huissier.
  - La construction de l'argumentaire : il doit être conforme aux preuves que l'on est en mesure de produire.
  - Réflexion collective L'importance de bien gérer le dossier en amont et de ne pas utiliser de moyens illégaux ou irrecevables.
- **Le jugement et les voies de recours**
  - L'exécution du jugement.
  - La présentation des voies de recours : l'appel, l'opposition.
  - Le recours en cassation.
  - Interjeter appel d'un jugement : faisabilité et opportunité.
  - Former un pourvoi en cassation : une voie de recours très encadrée.
  - Réflexion collective Réflexion sur l'opportunité de faire appel au-delà de la possibilité offerte par la loi.

(+212) 5 22 27 99 01

(+212) 6 60 10 42 56

Contact@skills-group.com

Nous sommes à votre disposition :
De Lun - Ven 09h00-18h00 et Sam 09H00 – 13H00

Angle bd Abdelmoumen et rue Soumaya, Résidence Shehrazade 3, 7éme étage N° 30
Casablanca 20340, Maroc